

	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE MATHURIN REGNIER		ANNÉE SCOLAIRE 2026 – 2027
--	---	--	---------------------------------------

NOM et Prénom de l'élève :		☐ Fille ☐ Garçon	ENGAGEMENT DU SPORTIF
Date naissance :			J'adhère volontairement à l'Association Sportive et m'engage à : ⇒ Jouer loyalement, sans violence, et rester maître de moi ⇒ Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes ces décisions ⇒ Respecter les installations et les transports mis à ma disposition ⇒ Respecter les adversaires en restant modeste, honnête, fair-play ⇒ Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année ⇒ Représenter le mieux possible ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville, mon département, mon académie lors de toutes les manifestations sportives Signature de l'élève :
Votre enfant possède-t-il : ☐ GEVASCO ☐ notification MDPH			
Classe :	Section sportive scolaire :		
Téléphone responsable :			
Mail responsable* :			

* Un mail sera envoyé avec lien dirigé vers OPUSS, l'extranet de l'UNSS, afin de valider informatiquement les mentions obligatoires.

TARIF : Le tarif est de 30€ , payable en espèces ou en chèque à l'ordre de « Association Sportive du collège Mathurin Régnier ». La licence est multi-activités : elle permet de participer aux entraînements et aux compétitions de toutes les activités proposées .
--

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
12h30-13h15 : Gymnastique	12h30-13h15 : Volley	14h-16h : Sports collectifs, Athlétisme, Compétitions sportives	12h30-13h15 : Badminton

AUTORISATION PARENTALE (pour l'année scolaire en cours) Je soussigné(e) Madame, Monsieur (Nom Prénom) : ⇒ Autorise mon enfant (Nom Prénom) : Classe : - À participer aux activités de l'association sportive de l'établissement et aux compétitions UNSS. Renseignement sur les activités proposées et les créneaux d'entraînement et/ou de rencontres auprès des professeurs d'EPS. - À emprunter les transports mis en place. ⇒ CERTIFICAT MÉDICAL : Ai pris connaissance que mon enfant n'a plus besoin de fournir un certificat médical pour l'obtention de la licence. Le code de l'éducation (article L552-4) stipule que « tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte aux activités physiques et sportives volontaires » sauf pour (article L231-2-3) : rugby, boxe, tir sportif, plongée subaquatique (ne comprend pas le hockey subaquatique), spéléologie ⇒ Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre toute disposition concernant mon enfant en vue de le faire hospitaliser ou de faire assurer une intervention chirurgicale rendue nécessaire par avis médical. ⇒ L'AS a souscrit un contrat d'assurance collectif MAIF : garanties proposées par la MAIF à l'attention des adhérents de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

L'association sportive vous propose également à la vente un sweat (rose) à l'effigie du collège pour 35€.

Mention sur le droit à l'image : <i>Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de la prise d'images fixes ou animées sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et la reproduction, la représentation, l'exploitation dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.</i>	Lu et approuvé ☐ Oui ☐ Non Signature
--	--